
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 13 novembre 2014
9 h 30**

**Séance tenue le jeudi 13 novembre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Bergeron et M. Harout Chitilian.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Michel Bissonnet et Mme Erika Duchesne.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Suzanne D carie, M. Luis Miranda et M. Domenico Moschella.

AUTRES PR SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il remercie Mme Lise Rose de l'organisme AlterGo ainsi que les 14 participants qui ont collabor , le 5 novembre dernier,   une marche exploratoire de l'h tel de ville. Des recommandations pour rendre la b tisse universellement accessible   tous les citoyens seront formul es. Il remercie tout particuli rement la responsable du dossier au comit  ex cutif, Mme Monique Vall e, pour son appui et son support dans cette d marche.

De plus, il informe l'assemblée que suite   la r ception de la correspondance sign e par deux conseillers, la Commission de la pr sidence a pr vu examiner la question de la tenue vestimentaire.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoît	M. Pierre Desrochers	Diminution de la valeur foncière de grands hôtels convertis en condominium ayant pour effet un transfert des taxes du non-résidentiel vers le résidentiel Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 39.

Le chef de l'opposition intérimaire présente des excuses au maire pour l'utilisation du mot « ennemi » lors d'une récente intervention. Le maire remercie le chef de l'opposition intérimaire et accepte les excuses formulées, geste qu'il qualifie d'honorable.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Gestion d'une somme discrétionnaire de 113 M\$ au PTI / Mise en place d'un processus formel pour utiliser ces sommes
M. Marc-André Gadoury	M. Marvin Rotrand	Coupures dans le transport en commun malgré le discours à l'effet contraire de l'Administration

Le conseiller Aref Salem soulève une question de privilège jugeant les commentaires du leader de l'opposition officielle inappropriés.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil indique avoir entendu les doléances et cède la parole au prochain intervenant.

<u>Question de</u>	<u>A</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Dorais	M. Pierre Desrochers	Chiffrer les économies qui seront issues des chantiers reliés à la performance organisationnelle / S'assurer que les 167 M\$ investis généreront les économies prévues et reddition de comptes au conseil
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Projet de la Place des Nations inscrit au PTI - précisions sur les travaux envisagés
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Devancer l'adoption du PTI pour permettre une meilleure planification des travaux en arrondissement

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	M. Pierre Desrochers (M. Russell Copeman)	Investissements prévus au PTI pour le projet de prolongement du lien Cavendish/Cavendish / Assurance que le projet sera un boulevard urbain incluant une voie réservée pour les autobus

À 10 h 12,

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Absence de mesures au PTI pour l'habitation et la rétention des familles / Les sommes prévues à ce chapitre sont insuffisantes pour répondre aux besoins

Le président du conseil invite les membres à plus de retenue dans les propos. Il souligne également que les mots « démagogie » et « mépris » sont antiparlementaires.

M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Stratégie du PTI basée sur le paiement au comptant des investissements grâce aux économies générées par le PQMO / Justification de l'utilisation d'économies pas encore réalisées
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre	Manque d'investissements en transport en commun et mesures pour améliorer la congestion routière

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 25.

CM14 1059

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 13 novembre 2014, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de nommer la conseillère Émilie Thuillier pour agir à titre de vice-présidente du conseil pour la présente séance en remplacement de la conseillère Érika Duchesne, conformément à l'article 6 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

CM14 1060

Dépôt du rapport de la Commissions sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Le conseiller Alan DeSousa dépose le rapport de la Commissions sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Un débat restreint s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Article 30.01

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 octobre 2014 par sa résolution CE14 1635;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Guillaume Lavoie

d'apporter un amendement au PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal pour hausser les fonds dédiés à l'acquisition de terrains à des fins de développement urbain qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une somme de 50 M\$ a été réservée annuellement pour le financement du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) pour les années 2015 et 2016 dans le programme triennal d'immobilisation 2015-2017 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que le PCPR n'offre pas une solution à long terme de réfection de la chaussée mais plutôt une solution cosmétique permettant d'augmenter que légèrement la durée de vie utile, ce qui diminue la rentabilité de cet investissement;

Attendu qu'une somme de 11,5 M\$ est réservée au programme d'acquisition de terrains à des fins de développement urbain;

Attendu que la Ville, dans sa gestion de l'aménagement de son territoire, s'est donnée des orientations pour faire du développement T.O.D. (transit oriented development) et pour redonner l'accès aux montréalais au fleuve et aux berges;

Attendu que l'acquisition de terrains près des berges ou des points d'accès aux transports en commun permettrait de respecter ces orientations et d'effectuer un investissement plus rentable;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier d'une somme additionnelle de 15 M\$ annuellement pour 2015 et 2016 le programme d'acquisition de terrains à des fins de développement urbain;

Pour ce faire, il est proposé de puiser une somme de 15 M\$ annuellement pour 2015 et 2016 dans le budget prévu pour le PCPR dans le PTI 2015-2017. »

Le président du conseil juge la proposition recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Lavoie.

À 11 h 03, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Émilie Thuillier.

À 11 h 25, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Lavoie.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Lavoie.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Bergeron et Ouellet (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Dorais, Rotrand, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Cinq-Mars et Searle (40)

Résultat: Pour : 19
Contre : 40

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Lavigne Lalonde et Lavoie rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 30.01.

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. Richard Ryan

d'apporter un second amendement au PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal pour hausser les fonds dédiés à l'acquisition de terrains à des fins de logement social qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une somme de 13,5 M\$ a été réservée à l'année 2017 pour le projet Cavendish lors de l'élaboration du programme triennal d'immobilisation 2015-2017 (PTI) de la Ville de Montréal, notamment pour l'acquisition de terrains;

Attendu que la réalisation du projet Cavendish nécessitera la collaboration et l'acquisition de terrains du CP et du CN impliquant des négociations avec eux;

Attendu que les relations entre le milieu municipal et les compagnies ferroviaires sont complexes et que l'obtention de la collaboration de celles-ci est pour le moins ardue, ce qui laisse croire que les négociations pourront difficilement être terminées pour l'échéance de 2017;

Attendu qu'une somme de 1 M\$ par an a été réservée pour le programme d'acquisition de terrains à des fins de logement social lors de l'élaboration du programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Ville de Montréal;

Attendu que les besoins en logement social sont élevés sur l'Île de Montréal où plus de 213 000 ménages locataires à faibles revenus éprouvent des difficultés d'accessibilité financière au logement alors que l'offre actuelle de logements sociaux s'élève à près de 75 000 unités;

Attendu que l'augmentation de l'offre de logement social contribuerait à la rétention des familles, un des principaux enjeux socioéconomiques de la Ville de Montréal où l'exode annuel de plus de 20 000 personnes dont témoigne le solde migratoire régional démontre que des actions concrètes doivent être prises dès maintenant pour assurer la vitalité économique future et le rôle de métropole du Québec de la Ville de Montréal;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier d'une somme additionnelle de 13,5 M\$ le programme d'acquisition de terrains à des fins de logement social pour l'an 2017 du PTI 2015-2017.

Pour ce faire, il est proposé de puiser la somme de 13,5 M\$ accordée au projet Cavendish en l'an 2017 du PTI 2015-2017. »

Le président du conseil juge la proposition recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage la proposition d'amendement des conseillers Ferrandez et Ryan.

À 12 h 30, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 13 novembre 2014
9 h 30**

**Séance tenue le jeudi 13 novembre 2014 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Réal Ménard.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Michel Bissonnet et Mme Erika Duchesne.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE DEUXIÈME AMENDEMENT À L'ARTICLE 30.01 :

M. Sylvain Ouellet.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE TROISIÈME AMENDEMENT À L'ARTICLE 30.01 :

Mme Elsie Lefebvre.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 30.01, 80.01 (30.01) ET 80.01 (30.02) :

M. Richard Bergeron et M. Peter McQueen.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux.

Article 30.01 (Suite)

CM14 1061

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement des conseillers Ferrandez et Ryan.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Ferrandez et Ryan.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Bergeron et Searle (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Dorais, Rotrand, Moschella, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault et Cinq-Mars (40)

Résultat: Pour : 19
Contre : 40

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Ferrandez et Ryan rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 30.01.

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'apporter un troisième amendement au PTI 2015-2017 de la Ville de Montréal pour hausser les fonds des programmes de sécurisation de la circulation sur les artères et des passages inférieurs du réseau artériel qui se lit comme suit :

« Attendu qu'une somme de 50 M\$ a été réservée annuellement pour le financement du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) pour les années 2015 et 2016 dans le programme triennal d'immobilisation 2015-2017 (PTI) de la Ville de Montréal;

Attendu que le PCPR n'offre pas une solution à long terme de réfection de la chaussée mais plutôt une solution cosmétique permettant d'augmenter que légèrement la durée de vie utile, ce qui diminue la rentabilité de cet investissement;

Attendu qu'une somme de 10 M\$ est réservée au programme de sécurisation de la circulation sur les artères alors qu'une somme de 6 M\$ est accordée à la sécurisation des passages inférieurs du réseau artériel;

Attendu que le réseau artériel de la métropole et ses infrastructures, tels que les ponts et viaducs, démontrent un niveau élevé de décrépitude et nécessitent des réfections majeures à des coûts très élevés;

Attendu que plusieurs intersections et passages inférieurs du réseau artériel doivent être sécurisés pour améliorer et assurer la sécurité de tous les usagers de la route et plus particulièrement des utilisateurs des modes de transport actif;

Attendu que l'équilibre budgétaire doit être maintenu;

Il est proposé de bonifier annuellement pour 2015 et 2016 d'une somme additionnelle de 5 M\$ chacun les programmes de sécurisation de la circulation sur les artères et de sécurisation des passages inférieurs du réseau artériel.

Pour ce faire, il est proposé de puiser une somme de 10 M\$ annuellement pour 2015 et 2016 dans le budget prévu pour le PCPR dans le PTI 2015-2016. »

Le président du conseil juge la proposition recevable puisqu'elle est accompagnée d'un certificat du trésorier.

Un débat s'engage la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Lavigne Lalonde.

À 15 h 52, le conseil suspend ses travaux.

À 15 h 57, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Lavigne Lalonde.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Bergeron, Ouellet, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Hénault, Cinq-Mars et Searle (27)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Rotrand, Moschella, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (32)

Résultat: Pour : 27
Contre : 32

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Lavoie et Lavigne Lalonde rejetée à la majorité des voix.

Le débat reprend sur l'article 30.01.

À 16 h 31, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Émilie Thuillier.

À 16 h 53, du consentement unanime, il est convenu de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

À 17 h 12, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Dorais, Rotrand, Moschella, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Cinq-Mars et Searle (41)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey et Ouellet (17)

Résultat: Pour : 41
Contre : 17

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1143843013

CM14 1062

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Dorais, Rotrand, Moschella, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Cinq-Mars et Searle (41)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey et Ouellet (17)

Résultat: Pour : 41
Contre : 17

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1143843014
80.01 (30.01)

CM14 1063

Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Dorais, Rotrand, Moschella, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Cinq-Mars et Searle (41)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey et Ouellet (17)

Résultat: Pour : 41
Contre : 17

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1143843012
80.01 (30.02)

À 17 h 44, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE